

Collège Départemental Isère du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

26 mai 2025

Sommaire

I. Introduction Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Isère

II. Synthèse mission flash FDVA

- Tanguy FARRIÉ, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse SDJES/DSDEN

III. FDVA-2 : Bilan de la campagne 2024 et propositions d'attribution budgétaires

- Tanguy FARRIÉ, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse SDJES/DSDEN

Le contexte associatif (R&S 2024)

- Au niveau national :
 - 1,5 million d'associations en action : 1^{er} mouvement social de France
 - 12,5 millions de bénévoles
 - 153 000 associations employeuses
 - 1,9 million de salariés (9% des salariés du secteur privé, devant le secteur de la construction ou même des transports)
- Au niveau local (Isère) :
 - Entre 26 000 et 28 000 associations déclarées
 - Entre 245 000 et 260 000 bénévoles
 - 10% d'associations employeuses qui représentent 7.5% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département
 - 52% des associations employeuses ont moins de 3 salariés, 116 associations comptent plus de cinquante salariés

Mission flash sur le FDVA

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a confié à Mme Nicole Sanquer, députée de Polynésie française (LIOT), et à M. Bertrand Sorre, député de la Manche (EPR), une mission flash sur le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) chargée d'en examiner les modalités de fonctionnement, la pertinence du ciblage et de mesurer l'efficacité de sa gestion déconcentrée.



Rapporteuse
Mme Nicole Sanquer
Députée de Polynésie française
(Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires)



Rapporteur
M. Bertrand Sorre
Député de la Manche
(Ensemble pour la République)

Les recommandations de la mission (avril 2025)

Renforcer et pérenniser le modèle financier du FDVA (1/3)

- Fixer un plancher à 35 millions d'euros s'agissant de la quote-part des sommes acquises à l'État au titre des comptes bancaires inactifs et des contrats d'assurance-vie en déshérence.
- Supprimer le plafond d'un quart des ressources du FDVA consacré à la formation des bénévoles.
- Limiter la dotation du volet « soutien aux projets innovants » à 40 % de l'enveloppe globale du FDVA 2.
- Expérimenter sur trois ans, à compter de la campagne 2026 du FDVA, un financement pluriannuel des projets innovants.
- Instaurer les conférences des financeurs de la vie associative au sein des commissions régionales du FDVA.

Les recommandations de la mission (avril 2025)

Simplifier la gouvernance du dispositif et réduire les délais d'instruction (2/3)

- Accélérer la mise en paiement des subventions du FDVA 2 en supprimant l'étape de validation des soutiens départementaux par la commission régionale consultative.
- Assurer la présence de l'ensemble des parlementaires élus dans le département au sein des collèges départementaux du FDVA.
- Renforcer les équipes des services déconcentrés chargées de l'instruction des dossiers et la mise en paiement des subventions.
- Établir un indicateur de suivi des délais de versement des subventions à compter de la notification de décision d'acceptation du dossier de subvention.
- Assurer une meilleure coordination entre les notes d'orientation régionales et départementales en transformant ces dernières en annexes des notes régionales.

Les recommandations de la mission (avril 2025)

Améliorer la lisibilité du dispositif et renforcer l'accompagnement des associations (3/3)

- Inclure les associations sportives parmi les bénéficiaires du FDVA 1 afin d'assurer la formation des bénévoles dirigeants et encadrants.
- Mieux définir, au sein des notes d'orientation régionales et départementales, les « projets innovants », en les distinguant clairement du soutien au fonctionnement
- Étendre l'utilisation du « Compte Asso » aux territoires d'outre-mer régis par l'article 74 de la Constitution et en Nouvelle-Calédonie.
- Consacrer un troisième axe au sein du FDVA 2 pour le financement d'actions entreprises dans le cadre de la démarche Guid'Asso.
- Systématiser l'information des associations, notamment en zone rurale, par l'intermédiaire des élus locaux afin d'assurer une meilleure diffusion des dispositifs de soutien.

Le déroulé de la campagne 2025

- Commission Régionale Consultative : 28/11/2024
- Collège Départemental Consultatif : 08/01/2025
- Note d'orientation envoyée à toutes les communes de l'Isère, aux parlementaires et aux différents points d'appui à la vie associative
- Campagne : du 09/01/2025 au 09/03/2025
- Collège Départemental Consultatif : 26/05/2025
- Commission Régionale Consultative : 03/06/2025

L'instruction des dossiers :

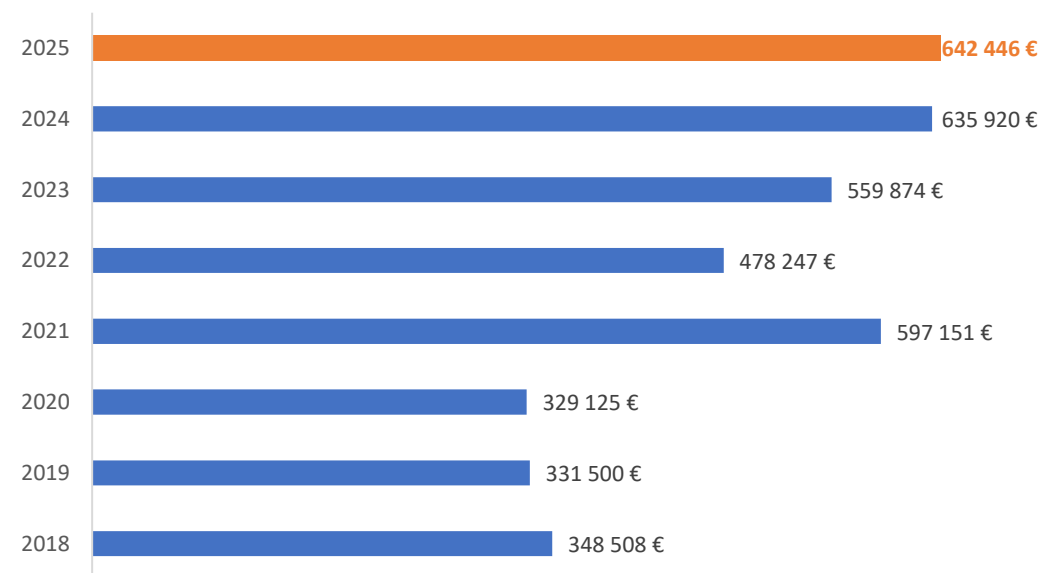
- Instruction conduite par le SDJES du 17/03/2025 au 18/04/2025
- Une équipe composée de conseillers techniques et pédagogiques Jeunesse et Sport et une fonction support administrative (environ 50 dossiers par agent)
- Consultation des services préfectoraux (Délégués de la préfète, etc.)
- Différents critères d'appréciation permettent de hiérarchiser les dossiers (qualité du projet, territoire de réalisation, nombre de bénéficiaires visés, renouvellement/première demande, demande suffisamment étayée justifiant un besoin particulier de financement etc...)

Le FDVA se compose de deux enveloppes non fongibles :

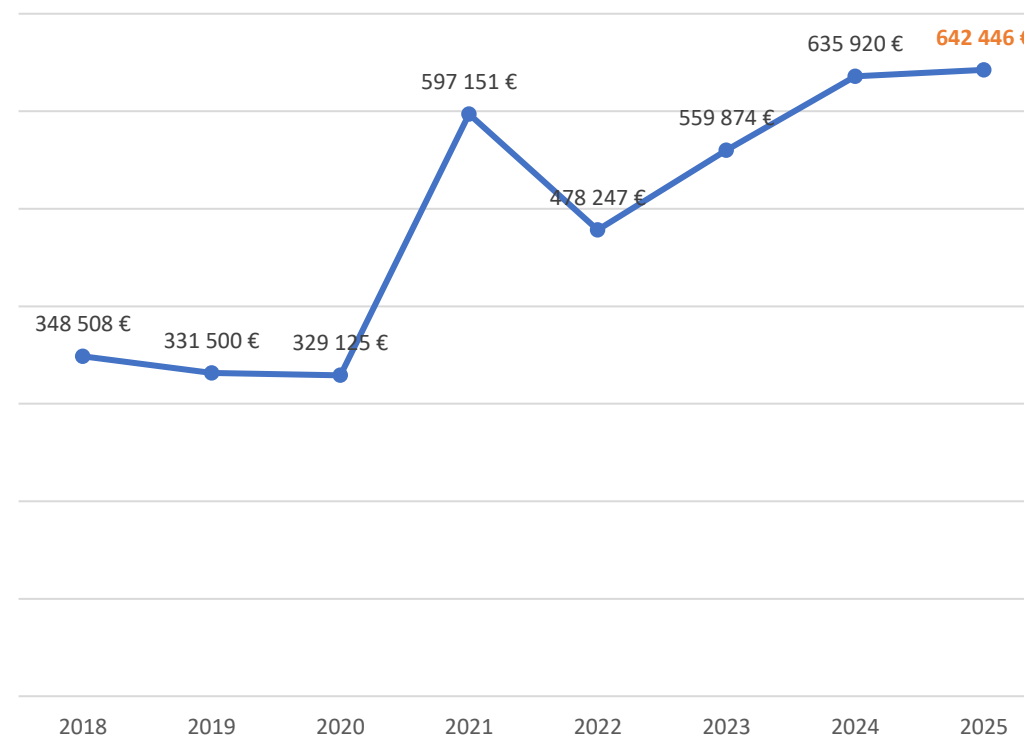
- **Le FDVA 1** (FNDVA en 1985, CDVA en 2004 puis FDVA en 2011)
 - Objet : Formation des bénévoles
 - Volumétrie 2025 : 77 dossiers
 - Enveloppe 2025 : 97 100€
- **Le FDVA 2** (depuis 2018)
 - Objet : Financement global de l'activité de l'association ou mise en œuvre de nouveaux projets
 - Volumétrie 2025 : 568 dossiers
 - Enveloppe 2025 :
 - 222 856 € (Dotation initiale)
 - 419 589 € (Dotation complémentaire)
 - 642 446 € (total)

FDVA-2 – Dotation financière Isère

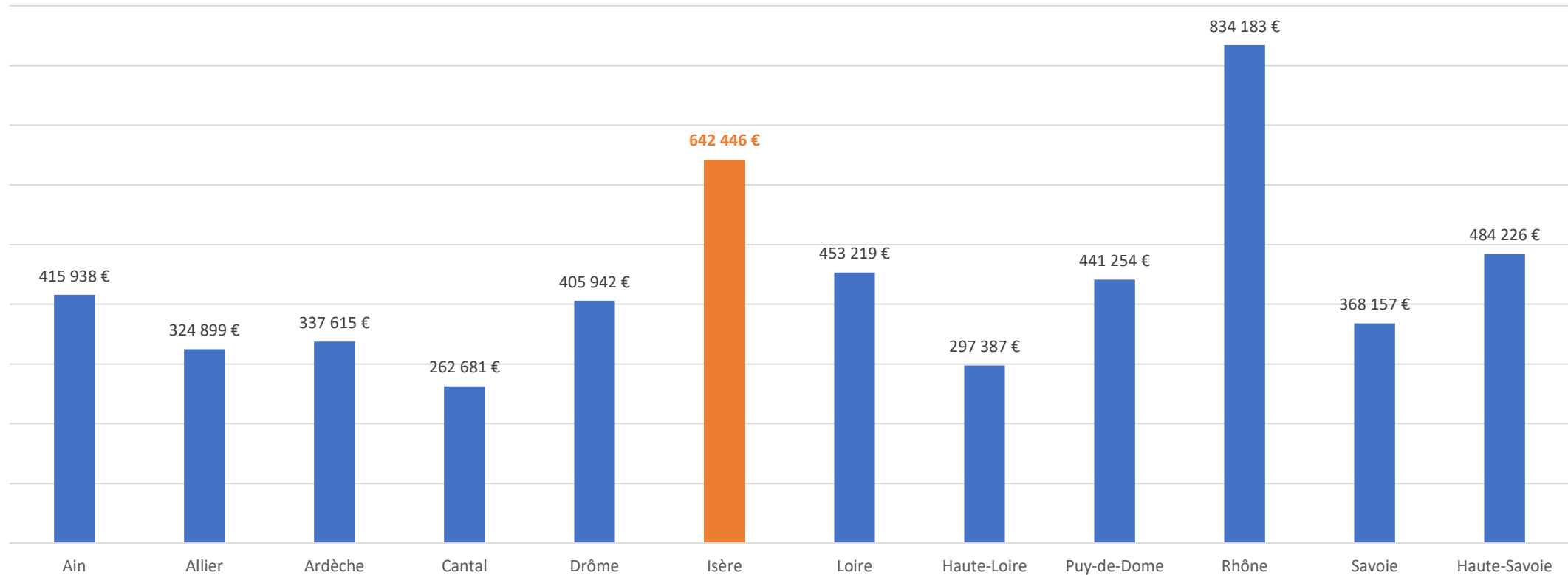
- Dotation financière 2025



- Évolution depuis 2018

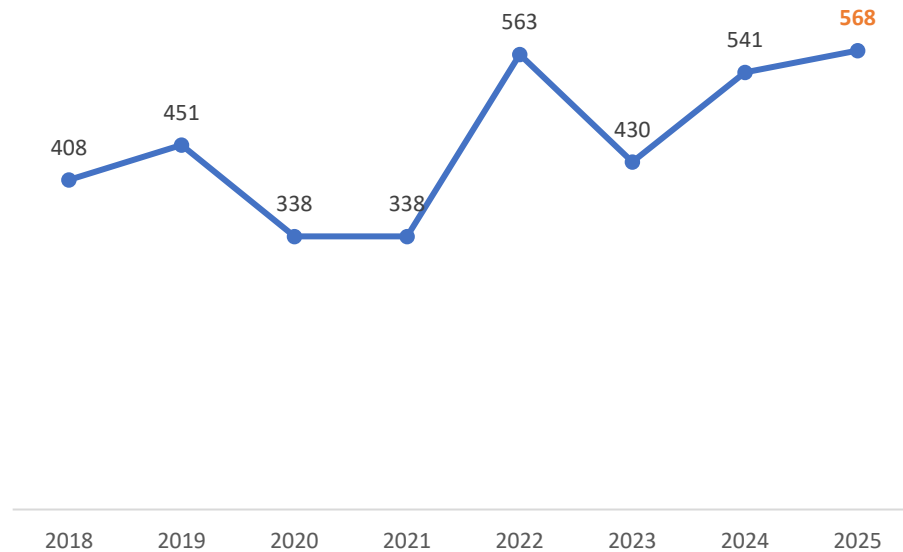


FDVA-2 – Ventilation des montants par SDJES (2025)

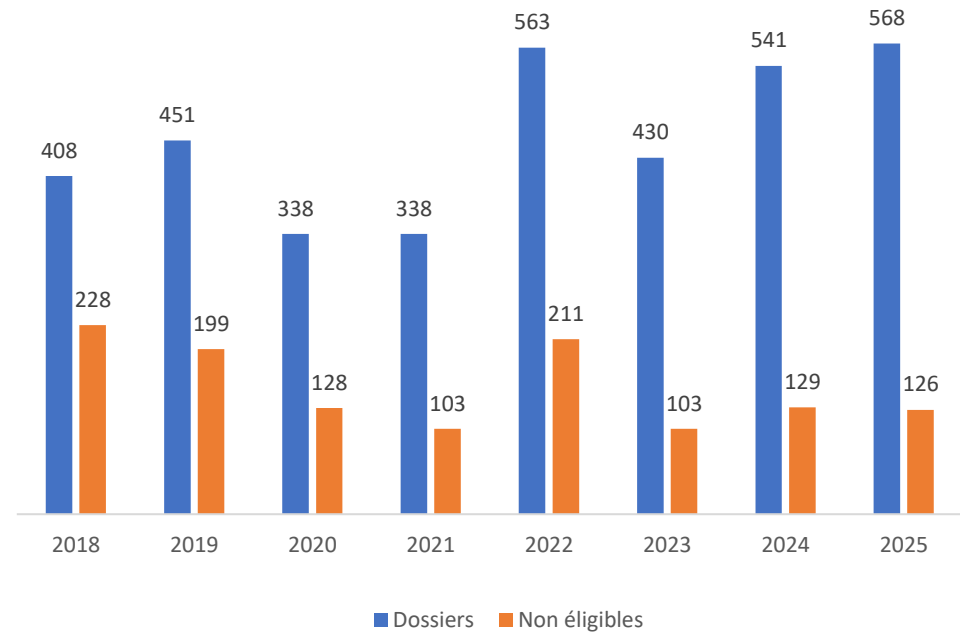


FDVA-2 – Volumétrie 2025

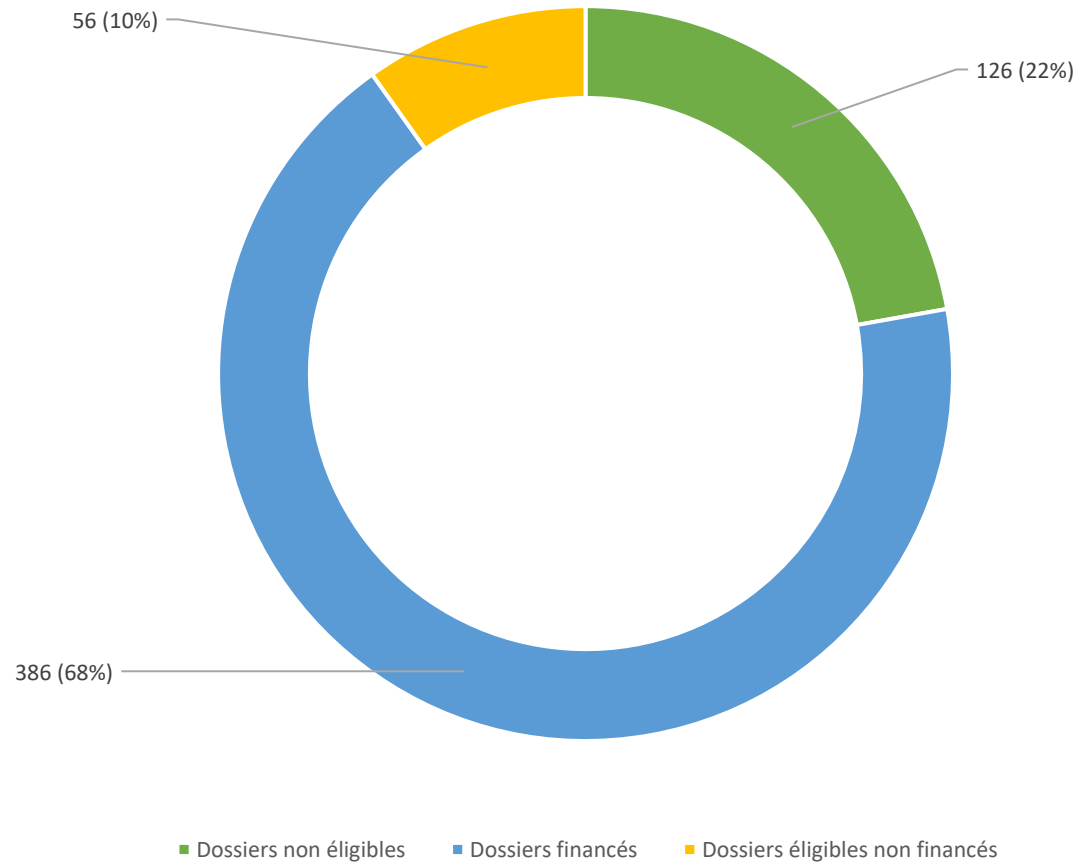
- Évolution volumétrie depuis 2018



- Volumétrie et recevabilité

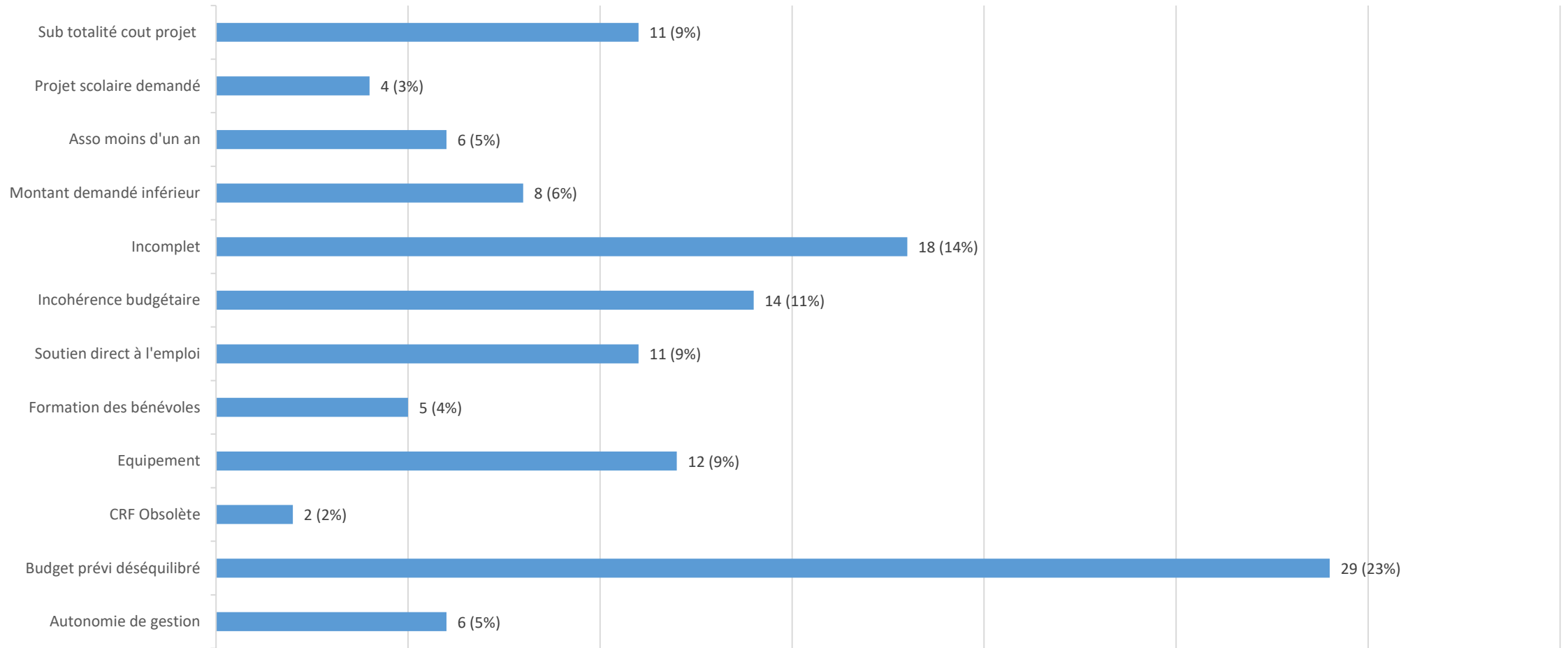


FDVA-2 : Synthèse volumétrie



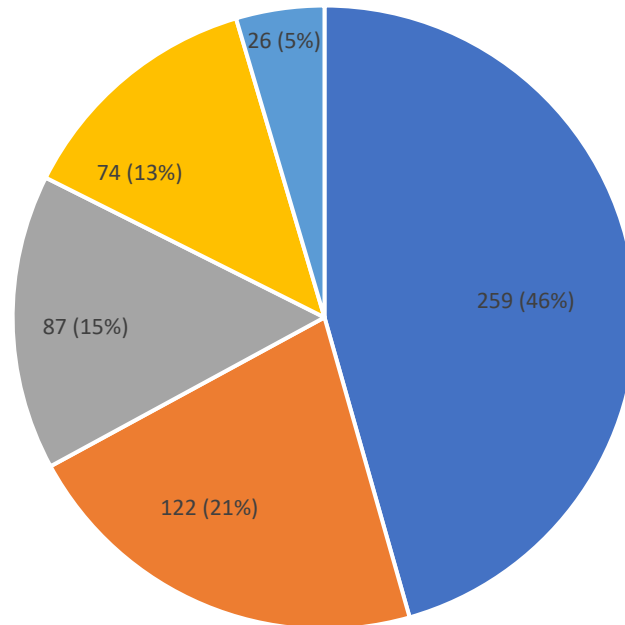
Taux de satisfaction Isère : 68%
(60% au niveau national en 2023)

FDVA-2 – Irrecevabilité (2025)



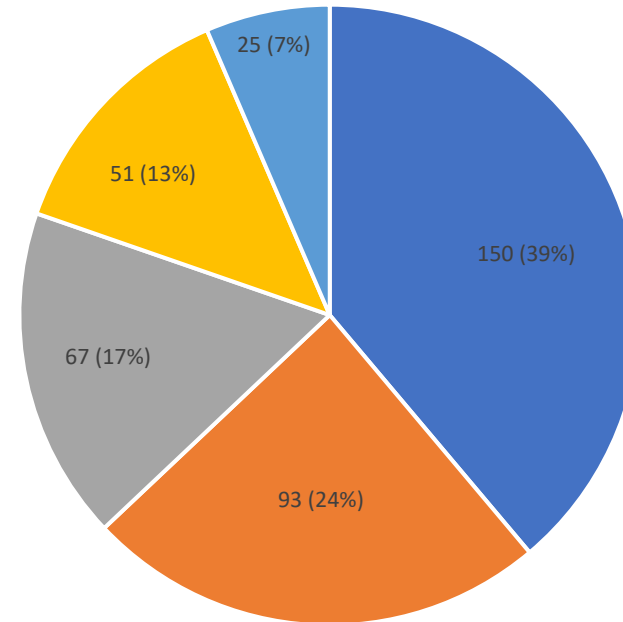
Financements antérieurs FDVA-2 (depuis 2020)

- Dossiers reçus



■ F-0 ■ F-1 ■ F-2 ■ F-3 ■ F-4 et plus

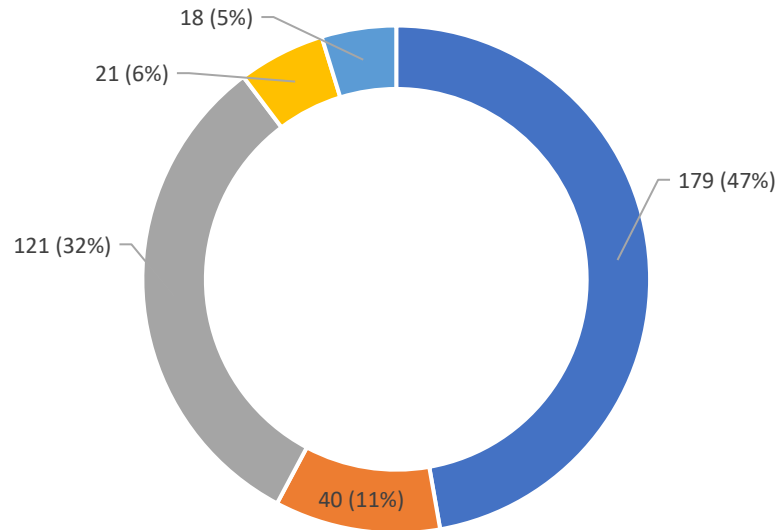
- Dossiers financés



■ F-0 ■ F-1 ■ F-2 ■ F-3 ■ F-4 et plus

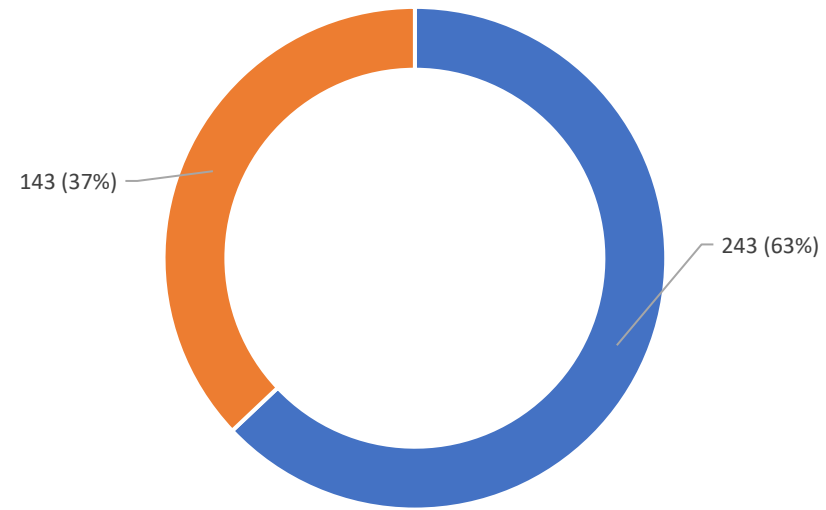
Répartition des dossiers financés (2025)

- Répartition par secteur



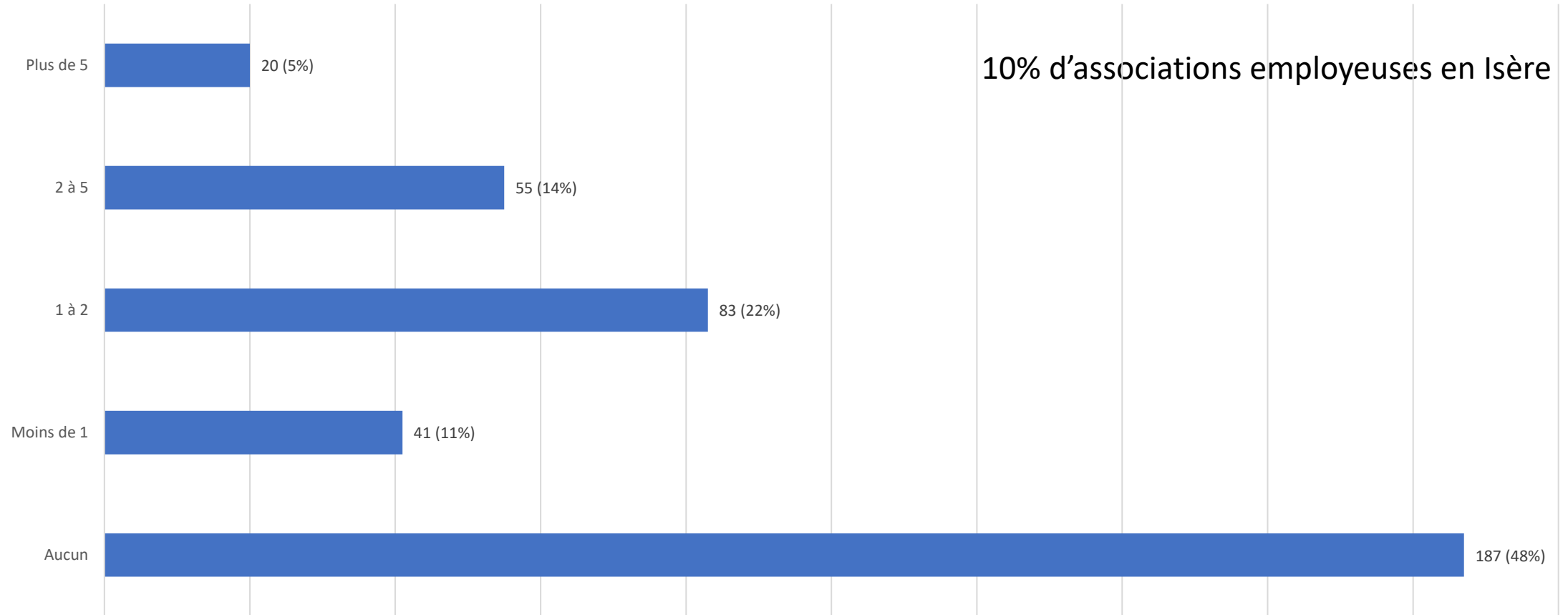
■ Culture/Éducation ■ Sanitaire/Social ■ Sport ■ Environnement/EEDD ■

- Répartition par type de demande



■ Fonctionnement global ■ Nouveaux projets

Répartition des dossiers financés par ETP



10% d'associations employeuses en Isère

Montant des subventions proposées

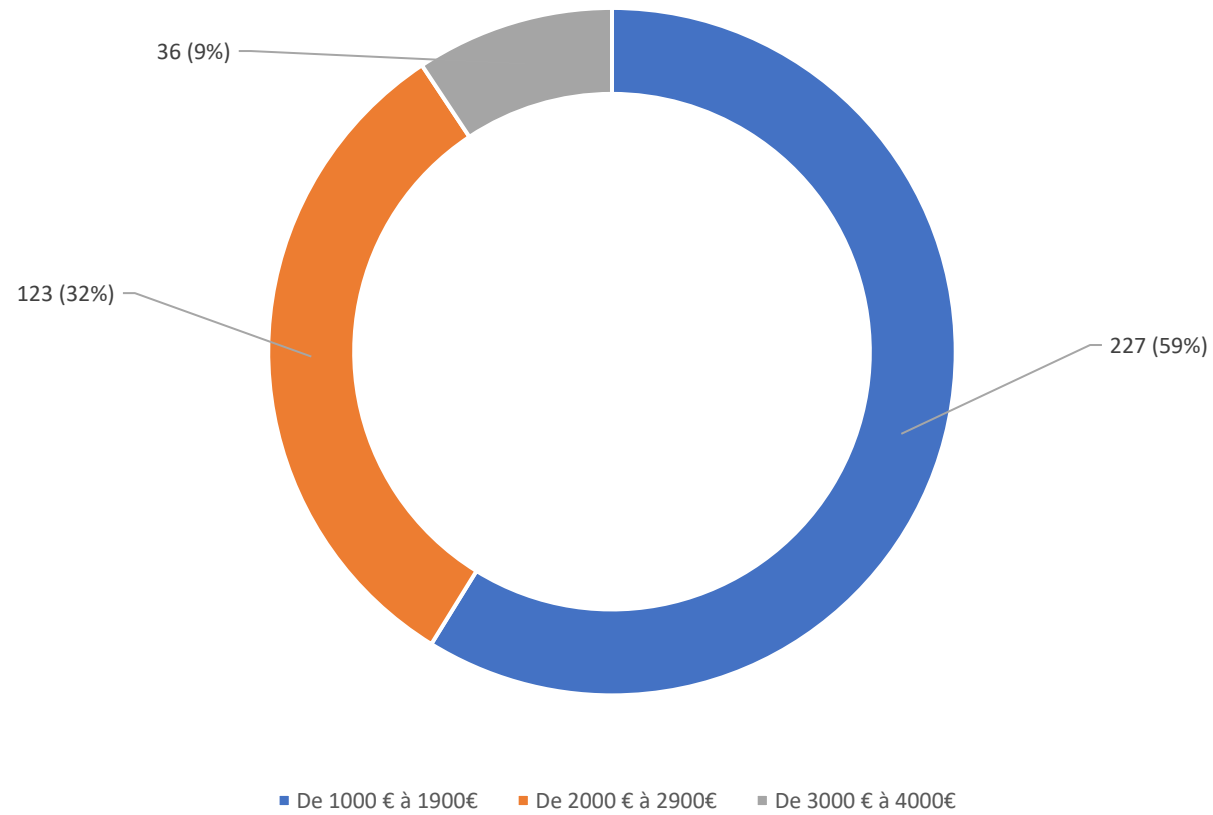


Tableau de synthèse par Intercommunalités

Intercommunalités	Dossiers reçus		Dossiers financés		Montants attribués		Associations		ARR	Solde EPCI
	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage	Volume	Pourcentage		
CC Balcons du Dauphiné	22	3,9	12	3,1	20950	3,3	1932	5,9	LTDP	2,0
CC Bièvre Est	11	1,9	2	0,5	2500	0,4	516	1,6	LTDP	-0,3
CC Bièvre Isère	14	2,5	8	2,1	12590	2,0	1281	3,9	V	1,4
CC Cœur de Chartreuse	11	1,9	7	1,8	12950	2,0	370	1,1	G	-0,8
CC Collines du Nord Dauphiné	3	0,5	1	0,3	1000	0,2	630	1,9	V	1,4
CC Entre Bièvre Et Rhône	12	2,1	8	2,1	11843	1,8	1575	4,8	V	2,7
CC Grésivaudan	36	6,3	23	6,0	37700	5,9	2600	8	G	1,7
Grenoble-Alpes-Métropole	223	39,3	166	43,0	283440	44,1	11897	36,6	G	-2,7
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	2	0,4	2	0,5	6000	0,9	216	0,7	LTDP	0,3
CC Matheysine	19	3,3	14	3,6	21335	3,3	636	2,1	G	-1,2
CC Massif du Vercors	11	1,9	8	2,1	10750	1,7	491	1,5	G	-0,4
CC Oisans	3	0,5	2	0,5	2500	0,4	446	1,4	G	0,9
CC Porte de l'Isère	33	5,8	18	4,7	29700	4,6	2403	7,4	LTDP	1,6
CA Pays Voironnais	61	10,7	45	11,7	72008	11,2	2161	6,7	G	-4,0
CC Saint-Marcellin Vercors Isère Commu	25	4,4	16	4,1	21250	3,3	1252	3,9	G	-0,5
CC Trièves	32	5,6	27	7,0	49830	7,8	560	1,7	G	-3,9
CA Vienne Condrieu	21	3,7	16	4,1	27850	4,3	1843	5,7	V	2,0
CC Vals du Dauphiné	29	5,1	11	2,8	18250	2,8	1671	5,1	LTDP	0,0
Total	568	100,0	386	100,0	642446	100,0	32480	100		

Tableau de synthèse par Intercommunalités

	Dossiers reçus	Dossiers financés	Non éligibles	Taux de satisfaction EPCI	Non éligible EPCI
CC Balcons du Dauphiné	22	12	7	55%	32%
CC Bièvre Est	11	2	7	18%	64%
CC Bièvre Isère	14	8	4	57%	29%
CC Cœur de Chartreuse	11	7	2	64%	18%
CC Collines du Nord Dauphiné	3	1	2	33%	67%
CC Entre Bièvre Et Rhône	12	8	2	67%	17%
CC Grésivaudan	36	23	9	64%	25%
Grenoble-Alpes-Métropole	223	166	42	74%	19%
CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné	2	2	0	100%	0%
CC Matheysine	19	14	4	74%	21%
CC Massif du Vercors	11	8	2	73%	18%
CC Oisans	3	2	0	67%	0%
CC Porte de l'Isère	33	18	7	55%	21%
CA Pays Voironnais	61	45	9	74%	15%
CC Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	25	16	8	64%	32%
CC Trièves	32	27	4	84%	16%
CA Vienne Condrieu	21	16	3	76%	14%
CC Vals du Dauphiné	29	11	14	38%	48%

Taux de satisfaction FDVA-2 NATIONAL 2023 60%

Taux de satisfaction FDVA-2 ISERE 2025 68%

Non éligible ISERE 2025 22%

Perspectives d'évolution

Mise en place de la démarche Guid'Asso pour l'accompagnement des associations:

15 structures labélisées en Isère :

- 8 information
- 6 accompagnement généraliste
- 1 accompagnement spécialiste

Une première rencontre du réseau en avril 2025

Deux journées de formation pour le réseau en juillet 2025

Des labélisations à venir au fil de l'eau (5 projets en cours)

Échanges sur les propositions de financement

Merci de votre attention